



## Vers une vraie revalorisation indemnitaires de la filière sociale ?

Le 22 juin, la Direction Générale des Ressources Humaines a présenté aux organisations syndicales son projet de revalorisation de l'Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise (IFSE) de la filière sociale. Présentation à laquelle la CGT Éduc'action a participé.

Il en ressort qu'une revalorisation significative devrait se faire rapidement avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Mais à ce jour, aucune donnée quantitative puisque le montant de l'enveloppe allouée n'est pas connu. Nous attendons donc avec impatience de le connaître! Pour espérer, peut-être enfin, une véritable revalorisation digne de ce nom, que nous réclamons depuis plusieurs années au vu des écarts qui ne cessent d'exister.

Le but de cette revalorisation est de faire converger les régimes indemnitaires pour le corps des AS et des CTSS de l'ensemble des ministères mais aussi entre les académies. En effet les différences entre les académies peuvent être importantes ainsi pour exemple l'IFSE moyenne est de 5252 euros pour l'académie d'Amiens alors qu'elle est de 3976 euros pour celle de Rouen. Il est donc important que ces disparités soient réduites au maximum. Quant aux différences entre ministères là encore elles sont importantes : les indemnités dans les autres ministères peuvent être supérieures de 40 à 118 % à celles versées dans l'Éducation nationale.

Pour la CGT Éduc'action plusieurs points sont importants à souligner : nous exigeons toujours la reconnaissance d'une véritable catégorie A pour le corps des AS et non cette petite catégorie A accordée dans le cadre du PPCR. Nous demandons aussi que les différences indemnitaires entre les CTSS et les AS soient réduites. Nous demandons que les CTSS qui font « fonction » de chef-fe de service perçoivent des indemnités en conséquence.

**Pour la CGT Éduc'action, cette revalorisation indemnitaire, aussi nécessaire soit-elle, ne doit pas être une fin en soi. La CGT Éduc'action continue de revendiquer une augmentation significative du point d'indice et donc du traitement versé aux personnels sociaux de l'Éducation nationale.**

**Nous serons vigilant-es aux réponses apportées par l'administration à cette revalorisation indemnitaire et attendons toujours de connaître le montant global de l'enveloppe qui y sera alloué.**